



Edition 2009

Rhône-Alpes<sup>Région</sup> & ADEME

# REGLEMENT DU CONCOURS



Rhône-Alpes<sup>Région</sup>

## **Article 1 – Organismes et objectif**

Le **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** est organisé par :

la **REGION RHONE-ALPES**

78 route de Paris – BP 19  
69 751 Charbonnières les Bains Cedex

et

l'**ADEME**

10, rue des Emeraudes  
69006 Lyon

L'objectif du **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** est de valoriser et mieux faire connaître les entreprises régionales ayant développé une démarche particulièrement exemplaire dans le domaine environnemental.

## **Article 2 – Le concours**

L'accès au trophée est gratuit, aucun frais de participation ne sera demandé.

Le **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** récompense les actions exemplaires et innovantes mises en place par les entreprises en termes de management environnemental et qui contribuent concrètement à la protection de l'environnement.

Le **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** est ouvert à toutes les entreprises implantées en Rhône-Alpes.

Le projet présenté par l'entreprise doit être réalisé et ne devra pas être antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les candidats pourront concourir dans les catégories suivantes :

- ❶ Prévention des pollutions
- ❷ Démarche globale de développement durable
- ❸ Eco- Innovations (produits, services, process....)

Le **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** se déroule du 9 mars 2009, date d'ouverture des inscriptions, au 12 juin 2009, date de clôture des inscriptions.



### **Article 3 – Les dossiers de candidature**

Chaque candidat doit remplir un dossier de candidature qu'il se procure par téléchargement sur [www.environnement-energie.rhonealpes.fr](http://www.environnement-energie.rhonealpes.fr) ou par téléphone au 04 72 59 51 76

Les dossiers sont à envoyer au Conseil régional avant le 12 juin 2009 à l'adresse mail suivante :

**[trophee-ecoinnov@rhonealpes.fr](mailto:trophee-ecoinnov@rhonealpes.fr)**

Ou par courrier :  
Région Rhône-Alpes  
Direction Environnement –Energie  
« Trophée Rhône-Alpes des éco innovations »  
104, route de Paris – PB 19  
69751 Charbonnières les Bains

Le dossier de candidature devra être complété et signé et pourra comporter des documents complémentaires permettant un descriptif du projet mis en œuvre.

Un accusé réception informera l'entreprise que sa candidature a bien été prise en compte.

### **Article 4 – La sélection des candidats**

La sélection des candidats se fera par un jury qui se réunira en deux temps :

⇒ Une présélection technique

Ce comité sera chargé d'opérer une première sélection parmi les dossiers de candidature. Il sera composé de la Région, de l'ADEME de représentants techniques du réseau « Objectif Environnement Rhône-Alpes » ainsi que de tout autre partenaire pouvant être associé au vu de son expertise.

⇒ Une sélection finale

Madame la Vice-présidente du Conseil régional, déléguée à l'environnement et à la prévention des risques, le comité technique régional Management de l'environnement auquel seront associés les membres du comité de présélection cités ci-dessus sont chargés de la sélection finale des lauréats.

Le jury tiendra compte des critères suivants dans le choix des lauréats :

- la performance environnementale du projet (réduction des consommations, des déchets, des émissions de gaz à effet de serre...),
- l'inscription du projet dans une démarche de développement durable,
- le caractère innovant du projet,
- l'exemplarité du projet : importance des gains économiques (performance, compétitivité ...) apportés par le projet,
- La reproductibilité du projet,
- la démarche multi partenariale du projet,

Le jury décernera un trophée par catégorie mais se réserve le droit de n'en décerner aucun si aucun des projets présentés ne semble valable.

Par ailleurs, le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer un trophée supplémentaire : le « coup de cœur du jury »

Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

## **Article 5 – Remise des trophées**

La remise des trophées aura lieu le 30 septembre 2009 à Lyon, lors des 4èmes Universités d'Eté de l'Environnement

## **Article 6 – Engagements des candidats**

### Diffusion des informations :

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent les organisateurs à rendre publiques, dans le cadre du **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** les informations sur leur dossier et à faciliter la communication autour de leur projet si celui-ci est lauréat. Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion.

Sincérité des informations : Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidature que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations données par les candidats.

Acceptation du règlement : La participation au **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **Article 7 – Clause d'annulation**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le **TROPHEE RHONE-ALPES DES ECO INNOVATIONS**. Dans ce cas les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.